



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)



## Délibération de l'Assemblée Plénière

### DAP N° 18.01.03

#### ADOpte A LA MAJORITE

Groupe Socialistes, Radicaux et Démocrates : pour  
Groupe Ecologiste : pour  
Groupe Union de la droite et du Centre : pour  
Groupe Front National : abstention  
Non inscrite : pour

#### **OBJET : Mobilisation de la Région Centre Val de Loire pour l'emploi**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **22 février 2018**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 19 février 2018 ;

#### **DECIDE**

- De prendre acte et d'approuver les actions d'ores et déjà prévues par la Région au titre de sa mobilisation pour l'emploi présentées en annexe

- De valider la proposition d'engagement de la Région dans la mise en œuvre en 2018 du Plan Investissement Compétences proposé par l'Etat et acte que les documents afférents seront adoptés par la commission permanente.

**Le Président du Conseil régional**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 23 février 2018**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

## **MOBILISATION DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE POUR L'EMPLOI**

### **UNE ACTION TRES VOLONTARISTE DE LA REGION EN FAVEUR DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI QUI A PORTE SES FRUITS**

#### **1- Une démarche innovante de dialogue au plus près des acteurs : les Cordées du Territoire**

Soucieuse de faciliter le dialogue entre le monde de l'entreprise, les institutions / acteurs en charge des politiques de formation et d'emploi, de construire ensemble les solutions au plus près des territoires, **la Région a proposé dès le début de l'année 2016 à l'Etat et aux partenaires sociaux d'animer ensemble pour la 1<sup>ère</sup> fois, une réunion sur chacun des 23 bassins de vie du territoire régional.**

Organisées par le Conseil régional de mai à juin 2016, **ces réunions ont rencontré un réel succès** puisqu'elles ont permis d'enrichir, d'adapter l'offre de formation aux besoins en compétences de l'économie régionale et des différents territoires, en prenant appui sur les constats et propositions des entreprises, les travaux menés par l'Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi, les échanges avec les membres du Service Public Régional de l'Orientation, ...

La Région a décidé de renouveler cette opération fin 2017 pour rendre compte de l'action publique menée et mettre à nouveau en confrontant les évolutions de besoins des entreprises avec les réponses existantes.

**De novembre à décembre 2017, ces nouvelles Cordées ont permis de constater une très nette évolution du contexte** : les carnets de commande des entreprises se remplissent et les signaux sont à l'embellie économique. Bien que le niveau de chômage soit inférieur à la moyenne nationale, le nombre de chômeurs reste important. Pourtant de nombreuses entreprises rencontrent des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs, et notamment l'industrie, le transport, la logistique, les services à la personne, l'agriculture. Parfois, elles doivent même refuser des commandes ou freiner des projets de développement par manque de salariés qualifiés.

**Si l'adaptation permanente de l'offre de formation reste indispensable, les acteurs locaux ont surtout mis en avant la nécessité d'agir collectivement sur l'ensemble des leviers favorisant l'emploi** : attractivité des métiers et des secteurs d'activité, lutte contre les freins territoriaux à l'emploi, pratiques de recrutement et de fidélisation des salarié(e)s.

Fortes de ces deux éditions, les Cordées du territoire ont vocation à se pérenniser en donnant une parole plus forte aux demandeurs d'emplois qui seront invités à participer aux futures Cordées.

## **2- Un programme régional de formation rénové pour répondre de façon encore plus souple et réactive aux besoins de compétences des demandeurs d'emploi, des entreprises et des territoires**

Les objectifs et contenus de ce nouveau programme ont été adaptés pour permettre aux stagiaires de développer les compétences attendues par les entreprises et de favoriser leur évolution professionnelle tout au long de la vie.

Ces formations pré-qualifiantes et surtout qualifiantes (Parcours métiers) ont été définies, organisées et mises en œuvre en prenant en compte :

- les besoins de compétences récurrents ou structurels de l'économie régionale,
- des besoins ponctuels sur un territoire,
- l'évolution prévisible des métiers (évolutions règlementaires, métiers émergents, ...),
- les résultats d'insertion professionnelle constatés sur les formations similaires d'ores et déjà mises en œuvre.

La Région a pris appui plus particulièrement sur :

- des analyses sectorielles, réalisées en lien avec l'Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi,
- la recherche de complémentarité avec l'offre de formation professionnelle initiale (scolaire et par apprentissage), menée dans le cadre de concertations avec l'Etat (Rectorat et DIRECCTE), les partenaires sociaux, les branches professionnelles, les OPCA et Pôle Emploi,
- des échanges, sur les territoires, avec les acteurs emploi-formation-orientation (Maisons de l'emploi, agences d'intérim, Pôle Emploi, Missions locales, ...) notamment dans le cadre des Commissions Formation animées par les services de la Région).

**Près de 10 000 places de formation ont été mises en œuvre en 2017 dont deux tiers visent la qualification.**

**L'offre de formation a été renforcée dans les secteurs qui présentent des opportunités en termes d'emploi et qui répondent aux transitions énergétiques, numérique : l'industrie, le tertiaire avec un accroissement dans les domaines de l'informatique et du numérique...**

Les actions aux savoirs de base « Visas » ont aussi été revues pour renforcer leur visée professionnelle et les articuler avec la nouvelle certification « CLEA » mise en place par les partenaires sociaux. Un Visa « Compétences professionnelles » a été mis en place pour travailler sur les compétences et comportements nécessaires à l'intégration dans une entreprise. Au total, **près de 20 000 places ont été déployées en 2017 dans ce domaine des savoirs de base (9 000 dans le domaine du numérique, ...).**

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, l'ensemble de ces achats de formations a été réalisé par le biais d'accords cadre avec des bons de commande, offrant une plus grande souplesse et réactivité entre le repérage du besoin, l'achat de la formation et sa mise en œuvre effective.

**La Région a consacré en 2017 plus de 71 millions d'euros au titre de ces achats d'actions de formation professionnelle** (en plus des fonds mobilisés via l'Etat dans le cadre du Plan de formations supplémentaires). Parmi ces 71 millions, **10 ont été déployés dans le cadre du Fonds Réactif Emploi-Formation.**

A titre d'exemple, la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale à Pithiviers a permis d'identifier avec des représentants du secteur agricole des difficultés de recrutements récurrentes sur des profils de salariés polyvalents.

Un projet de formation a été co-construit pour y répondre et financé dans le cadre du Fonds Réactif 2017.

Mise en œuvre par le CFPPA de Chartres (en groupement avec la MFR d'Ascoux et le CFAA de Bellegarde), cette action a permis de former des saisonniers agricoles qualifiés et poly-compétents et de valider le CQP salarié agricole qualifié en polyculture.

Elle a aussi renforcé l'accès des demandeurs d'emploi aux métiers de l'agriculture et a permis de pérenniser les salariés occasionnels dans l'emploi en passant d'une production à une autre, dans une logique de « boucle saisonnière ».

Suite aux Cordées organisées à Tours et à l'issue d'une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conduite avec l'appui de Pôle Emploi et de la Région, quatre entreprises du secteur ferroviaire (IMATEQ, MECCOLI, FERROTRACT, VITAMOTOR) ont identifié des besoins communs de recrutement et de formation sur des profils de technicien(ne)s de maintenance.

Ces échanges ont conduit à la construction d'un projet de formation spécifique dans la maintenance ferroviaire financée par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Fonds Réactif Emploi Formation. Cette action de formation, qui concernera 14 demandeurs d'emploi, doit démarrer en avril 2018. Par ailleurs, une convention signée le 28 novembre 2017 par les 4 entreprises, Pôle Emploi et la Région, formalise un plan d'actions partagé afin de répondre au bon déroulement de la formation et de déboucher *in fine* sur des recrutements en entreprise.

Au-delà de la mise en place de formations, **l'évaluation des résultats** en termes d'accès à l'emploi est un élément très important pour la Région. Elle fait régulièrement appel à un prestataire pour réaliser des enquêtes approfondies. La dernière en date a été produite en janvier 2017 et porte sur un échantillon de 3 000 stagiaires ayant terminé en 2016 le suivi d'une action de formation financée par la Région (Parcours métiers).

**Durant les 6 mois qui ont suivi la formation, 63 % des stagiaires ayant suivi une formation qualifiante ont accédé à l'emploi. Ce taux est de 71 % pour les personnes ayant obtenu la certification.** Toutes formations confondues (qualifiantes et non-qualifiantes), l'agriculture (69 %), le transport-logistique (74 %) et l'industrie (76 %) sont les secteurs qui présentent les taux les plus élevés.

De l'avis général, **l'offre de formation continue** mise en place **répond aux besoins** comme cela a été mis en avant lors des dernières réunions des Cordées. Son adaptation permanente reste cependant nécessaire pour tenir compte des différentes évolutions économiques, technologiques...

**L'enjeu principal se situe « avant et après la formation » avec l'importance de l'accès à la formation et du recrutement des personnes formées.**

### **3- Une offre de formation professionnelle pour les jeunes et les demandeurs d'emploi démultipliée : les Plans de formations supplémentaires**

Aux côtés de l'Etat, des partenaires sociaux et en étroite association avec Pôle Emploi, la Région a pris le pari dès le début de l'année 2016 de faire bénéficier à des personnes à la recherche d'un emploi et aux entreprises, **d'une offre de formation démultipliée avec de très nombreuses entrées en formation supplémentaires par rapport à 2015.**

**Le succès** de cette déclinaison du Plan national d'urgence contre le chômage **a été réel** avec près de 10 000 entrées supplémentaires effectives.

La Région a poursuivi son engagement en 2017 avec cette fois-ci un objectif en année pleine de 7 430 entrées supplémentaires (par rapport à 2015). **L'intégralité de cet objectif 2017 a été atteinte.** Ces efforts conséquents ont permis d'accroître l'accès à

l'emploi des bénéficiaires dont le résultat a été évalué dans le cadre du programme régional de formation.

L'important engagement financier de l'État a été déterminant pour arriver à de tels résultats : plus de 55 millions d'euros. Le soutien des partenaires sociaux dans le cadre du financement des heures liées au Compte Personnel de Formation a également été un point d'appui important.

#### **4- Des actions innovantes avec Pôle Emploi pour favoriser l'appétence des demandeurs d'emploi pour la formation**

Les nouvelles possibilités offertes par les Plans de formations supplémentaires ont mis en avant la nécessité :

- de promouvoir sans cesse auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, la formation comme un moyen d'accéder ou de retrouver un emploi,
- de les sensibiliser à l'intérêt de se former pour acquérir ou développer les compétences attendues par les entreprises.

Pour aller au plus près du public, « capter » les personnes n'allant pas ou n'allant plus rencontrer les structures chargées de l'accompagnement, **un « Bus de l'emploi » a circulé en 2016 dans la région.** 1 500 visites ont eu lieu ; plus de 250 inscriptions en formation ont été enregistrées.

**En juin et octobre 2017, Pôle Emploi a également mis en place des opérations innovantes sur l'ensemble du territoire régional, « Un jour, une formation »,** consacrant des temps spécifiquement dédiés à la formation dans les agences de Pôle Emploi, en présence d'organismes de formation.

Plus de 8 000 personnes y ont participé ; environ 1 000 entrées en formation en ont découlé.

#### **5- Un partenariat nouveau avec les entreprises de travail temporaire**

L'intérim occupe une place très importante en région Centre-Val de Loire et représente 5 % de l'emploi intérimaire en France : 33 500 salariés intérimaires en équivalent temps plein et 2 500 recrutements réalisés en CDD-CDI.

L'intérim anticipe de 6 à 12 mois la tendance générale sur le marché du travail, les entreprises faisant appel à des salariés intérimaires avant de recruter durablement.

Il était donc indispensable que la Région Centre-Val de Loire puisse nouer un partenariat très fort avec ce secteur pour développer l'emploi et la formation professionnelle des publics intérimaires.

C'est ce qui a été fait le 4 juillet 2017 avec **la signature pour la 1<sup>ère</sup> fois d'une convention de partenariat avec son organisation professionnelle : Prism'emploi.** Les axes de collaboration consistent à :

- renforcer la connaissance des besoins en compétences sur le territoire et mettre en œuvre de façon concertée des actions favorisant l'emploi et la formation professionnelle des publics intérimaires,
- promouvoir l'apprentissage intérimaire au sein des TPE-PME des secteurs de l'industrie et du bâtiment,
- favoriser la formation des publics et leur recrutement à l'issue des formations financées par la Région.

La convention a d'ores et déjà trouvé des traductions opérationnelles très pertinentes, avec à titre d'exemples l'implication d'entreprises de travail temporaire

pendant les Cordées 2017 ou bien encore la mise en œuvre d'une action par ADECCO dans l'Indre consistant, dans le cadre d'un « Pôle de Compétences Partagées », à intégrer des intérimaires en CDI et à les faire monter en compétences sur les métiers de l'usinage et de l'aéronautique auprès d'une dizaine d'entreprises partenaires.

### **UNE MOBILISATION ACCRUE DE LA REGION A COMPTER DE 2018 SUR L'ENSEMBLE DES LEVIERS FAVORISANT L'EMPLOI, EN LIEN AVEC SES PARTENAIRES**

**Si la politique de l'emploi relève de la compétence de l'Etat, la Région y concoure très fortement et de plus en plus**, en mobilisant deux de ses champs de compétences centraux : la formation et l'orientation professionnelles.

Avec ses compétences accrues dans le domaine du développement économique et en articulation avec l'agence régionale Dev'up, l'action de la Région est démultipliée.

La formation professionnelle et l'orientation seront des leviers qui seront à nouveau très fortement activées en 2018.

La Région travaillera également avec tous les acteurs concernés sur les autres leviers qui favorisent l'emploi et qui ne relèvent pas directement ou entièrement de ses champs de compétences (pratiques RH, ..).

Un nouveau contexte est présent, les réponses doivent évoluer, être construites plus collectivement, les modèles d'organisation sont à re-questionner...

Cette démarche globale de la Région s'inscrira au plus près des territoires et en cohérence avec :

- les stratégies adoptées par la Région en 2017 : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDREII) et Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP),
- le futur Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.

Et dans le cadre des stratégies partenariales existantes telles que le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

### **Priorité n°1 : Mieux orienter, mieux accompagner, mieux former aux enjeux du développement des entreprises et de l'économie régionale**

**Le 7 juillet 2017, la Région a signé avec l'Etat, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, le Contrat régional pour l'Orientation et la Formation.** Ce contrat constitue, pour la période 2016-2021, une feuille de route commune permettant de répondre aux mutations en cours (écologiques, énergétiques, numériques, sociétales, ...) ainsi qu'aux nombreux défis du territoire en matière notamment d'orientation professionnelle, de lutte contre le décrochage, de sécurisation des parcours, d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Deux priorités du contrat peuvent être mises en lumière :

- **Accompagner chaque habitant dans ses choix d'information et d'orientation tout au long de sa vie.** Comprendre le monde environnant et être en capacité de s'orienter sont les conditions fondamentales au développement des parcours. Ainsi, chaque personne, quel que soit son

statut et son lieu de résidence, doit pouvoir accéder à des ressources et un accompagnement pour s'informer, construire son projet, se former et évoluer.

Ces enjeux passent par l'amélioration du service public régional de l'orientation (SPRO) ; l'accompagnement des actifs dans la mobilisation de leurs droits (Conseil en Evolution Professionnelle / Compte Personnel d'Activité) et sur le droit de changer de parcours au cours de sa vie.

- **Dynamiser et sécuriser les parcours au regard des besoins des personnes, des territoires et des entreprises.** Face aux mutations que connaissent les individus et les entreprises sur les territoires, il est primordial de répondre aux besoins en termes de compétences, d'emploi et de sécurisation des parcours par des actions ciblées de formation professionnelle tout au long de la vie. L'objectif est double. D'une part, faire en sorte que chaque habitant puisse accéder à une formation de qualité, en fonction de ses besoins et pour sécuriser son parcours ; d'autre part, que chaque entreprise soit accompagnée dans la définition de son besoin actuel et nouveau en termes de métiers, d'emplois et de compétences.

La réforme en cours relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage impacte à des degrés variables les priorités et les actions du Contrat régional pour l'orientation et la formation définies en quadripartisme. Si certaines actions sont actuellement déployées (village SPRO, CLEOR, E-logement, ...), d'autres vont se mettre en œuvre en 2018 (concertation avec les branches professionnelles préalable à la définition - articulation des cartes des formations pour la rentrée 2019, ...) demandant une vigilance certaine quant aux contours de la future loi formation et apprentissage.

L'accompagnement avant, pendant et après la formation sera une des actions à engager cette année, laquelle vise à concourir activement à l'emploi puisqu'il s'agira de :

- structurer les liens entre opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP) et organismes de formation pour ajuster le parcours de formation et sécuriser les projets,
- renforcer le partenariat entre les établissements / organismes de formation avec les entreprises,
- renforcer l'accompagnement des stagiaires dans la recherche de stage en entreprise,
- anticiper la préparation des actions spécifiques favorisant la mise en relation avec les entreprises.

L'année 2018 sera également marquée par le déploiement et la mise en œuvre du plan d'action relatif à la qualité de la formation. Le développement d'une offre de formation continue de qualité, individualisée, modularisée et innovante constitue un enjeu essentiel pour les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises du territoire régional.

## **Priorité 2 : Accroître le niveau de compétences en mobilisant fortement les dispositifs nationaux et régionaux de manière innovante**

Présenté le 25 septembre 2017 par le Premier Ministre, **le Grand plan d'investissement vise l'accélération de la transformation numérique et écologique de la France**. Il énonce l'objectif de construire une société des compétences et propose un Plan d'investissement dans les Compétences très ambitieux sur 5 ans.

Le Plan d'investissement se fixe deux objectifs opérationnels :

- celui d'améliorer la qualification de la population des jeunes ou demandeurs d'emploi qui sont les plus fragilisés dans un contexte de fortes mutations,
- et celui de favoriser l'accélération des transformations du système de formation professionnelle, par l'expérimentation, l'évaluation et le déploiement d'outils et

de méthodes innovantes, notamment numériques, pour augmenter la valeur ajoutée et l'efficacité des parcours de formation.

A travers sa logique pluriannuelle, il s'engage durablement vers une « société des compétences » plus inclusive et plus compétitive.

L'Etat a proposé aux Régions en décembre 2017 de signer ce Pacte pluriannuel et d'associer les partenaires sociaux.

Deux phases successives de contractualisation doivent permettre :

- d'ouvrir **une première année de transition en 2018** qui vise à accroître les entrées en formation tout en maintenant l'intervention régionale à son haut niveau, en orientant les moyens complémentaires alloués par le Plan d'investissement dans les compétences vers les publics jeunes et demandeurs d'emploi non qualifiés et de donner la priorité aux formations de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet.
- de contractualiser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 **pour les années 2019-2022 un pacte régional d'investissement** dans les compétences qui s'inscrit dans un cadre contractuel nouveau. Ce pacte permettra de financer des parcours de formation ainsi que des expérimentations dans le cadre d'un appel à projets réservé aux Régions au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

**Compte tenu des enjeux, la Région Centre-Val de Loire décide de s'engager activement dans :**

- **la mise en œuvre de ce Plan dès 2018, en partenariat très étroit avec Pôle Emploi notamment,**
- **la préparation du futur Pacte Régional d'Investissement 2019-2022.**

### **1/ Convention portant sur l'amorçage de cet engagement en 2018**

**L'Etat prévoit d'apporter une participation financière maximale de 26 millions d'euros pour contribuer à la mise en œuvre de 5 775 entrées supplémentaires en formation, par rapport à l'année de référence 2015.**

Ces entrées viendront s'ajouter à l'effort de formation de la Région et de Pôle Emploi tel que mis en œuvre en 2015, année de référence pour l'Etat.

L'offre de formation initialement prévue par la Région en 2018 donnait déjà une priorité aux publics peu ou pas qualifiés et notamment les publics NEET (jeunes de moins de 26 ans sans emploi, ne suivant ni étude, ni formation), prenant appui sur une mobilisation très importante de crédits européens via le Programme Initiative pour l'Emploi des Jeunes (4,8 M€).

**La convention d'amorçage avec l'Etat s'inscrit donc en complémentarité de l'action prévue et permet d'en démultiplier la dynamique.**

Le nombre d'entrées supplémentaires qui pourraient être déployées par la Région et par Pôle Emploi fera l'objet de présentation en session et en Commission permanente au fur et à mesure de sa finalisation, compte tenu des travaux nécessaires en amont à sa définition.

## **2/ Préparation du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022**

**La Région mènera une concertation avec l'ensemble des acteurs (opérateurs du Conseil Evolution Professionnelle, Conseils départementaux, ...)** dès que l'Etat aura précisé les modalités de l'appel à projets évoqué précédemment.

### **Priorité 3 : Mettre en lumière les secteurs économiques et les métiers offrant une forte dynamique d'emplois**

Dans toutes les réunions des Cordées du Territoire 2017, les acteurs locaux ont mis en avant le **manque d'attractivité de certains secteurs économiques** : l'industrie, l'aide à domicile, la propreté, le transport/la logistique, le bâtiment et l'hôtellerie-restauration.

Les jeunes, les actifs et les familles portent des représentations trop partielles des secteurs et par conséquent, ne s'orientent pas ou n'orientent pas vers les métiers qu'ils comportent.

**Favoriser une bonne orientation scolaire et professionnelle est un enjeu majeur** pour permettre l'épanouissement et une bonne insertion professionnelle de chaque personne.

Depuis 2015 et la mise en œuvre du SPRO (Service Public Régional de l'Oriente), la Région Centre-Val de Loire travaille au renforcement des synergies et des initiatives des acteurs de l'orientation et de l'accompagnement professionnel.

**Ce sont ainsi 220 structures et environ 2 000 personnes qui travaillent au quotidien pour ce service public.**

Pour permettre à tous ces acteurs du SPRO de travailler toujours plus en réseau, la Région s'est associée aux acteurs de terrain pour co-construire un projet d'évolution permettant :

- aux acteurs de mieux agir en complémentarité
- de rendre plus efficace encore les moyens alloués au SPRO par la Région pour atteindre les objectifs fixés par le SPRO ?
- conforter le SPRO a-t-il permis l'amélioration du service d'orientation ?

Un rapport d'évaluation sera établi pour le mois d'avril 2018 sur ces différents objectifs. Deux autres sont prévus pour la fin de l'année 2018 et l'année 2019. Ces rapports permettront par ailleurs d'apporter des réponses à la commission européenne qui apporte son soutien à ce service public.

**Les nombreuses actions engagées traduisent l'engagement collectif des acteurs.**

La Région s'engage à poursuivre cette dynamique et à la renforcer avec ses partenaires pour :

- déconstruire les représentations partielles des métiers,
- construire une information et une implication systématique de tous les réseaux et acteurs concernés par l'orientation,
- développer l'accompagnement des publics pour les aider à se repérer et à s'orienter vers l'emploi, à mobiliser les dispositifs de formation et à faciliter la mise en relation avec les entreprises.

**La diversification des outils et leur amélioration continue seront recherchées**, à l'instar des travaux engagés par exemple pour les forums de l'orientation et les salons Economie / Emploi.

### **1/ Les Forums d'orientation pour découvrir les métiers du futur**

Ces forums constituent en particulier un temps fort des actions entreprises auprès des jeunes, de leurs familles et plus globalement des actifs pour leur permettre de choisir progressivement leur parcours ou leurs formations et leur parcours professionnel.

En effet, les forums accueillent de très nombreux jeunes accompagnés de leurs familles. A cette occasion, de plus en plus d'actes de conseil sont délivrés par les professionnels de l'orientation présents auprès des publics adultes.

**Ce constat amène aujourd'hui la Région à faire évoluer l'organisation des forums pour renforcer la dimension « Orientation tout au long de la vie »,** conformément aux orientations du CPRDFOP, et ainsi favoriser l'accueil des adultes.

Cette évolution se traduit par le développement d'informations, tant pour les jeunes que pour les adultes, sur les métiers du futur et les secteurs porteurs de l'économie régionale tout en maintenant une présentation des offres de formation existantes.

**Pour ces forums « nouvelle génération », les axes d'évolution retenus par la Région en lien avec tous ses partenaires portent** notamment sur :

- **L'animation du pôle « SPRO » en village** dans l'objectif de permettre à tous d'accéder à un entretien individualisé complémentaire à la préparation pédagogique de la visite et/ou à l'offre d'information présente sur le forum ; ce pôle SPRO est essentiel pour faire connaître le service auprès de la population. De plus, des conseillers en évolution professionnelle sont désormais disponibles le samedi afin de répondre aux questions des actifs.
- **Une signalétique dédiée à la découverte de l'économie régionale** est réalisée. Elle reprend les informations clés des secteurs et permet de donner des premières informations (nombre d'employés sur un secteur, représentation sexuée, niveau de salaire moyen, ...). La signalétique reprend la charte graphique de l'outil CLÉOr (« clé de l'orientation »), outil présent sur des bornes en libre-service sur le stand de la Région.
- **L'appliquatif CLÉOr**, fruit d'un partenariat entre les CARIF-OREF Bretagne, Centre-Val de Loire et Bourgogne Franche Comté, disponible sur internet via un PC, une tablette ou un smartphone s'attache à présenter les réalités locales des dynamiques économiques, de l'emploi et de la formation à tous les publics sans segmentation (jeunes ou moins jeunes en formation initiale ou actif ...) avec 5 clés d'entrée spécifiques : une entrée « métier », une entrée « secteur », une entrée « formation », une entrée « centre d'intérêt » et une entrée « compétences », la plus innovante. <https://www.cleor-centrevaldeloire.fr/>
- Enfin, **des films en réalité virtuelle** permettent aux jeunes et aux adultes de s'immerger dans un univers professionnel. Le domaine industriel est le principal représenté.

### **2/ Les nuits de l'Orientation, une opération originale soutenue par la Région**

Organisées du 1<sup>er</sup> au 16 février 2018 par les Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales et leurs partenaires, les Nuits de l'Orientation ont proposé une organisation articulée autour de différents espaces : des rencontres avec des spécialistes de

l'orientation, et un speed-dating des métiers avec la présence de professionnels qui parleront de leur métier.

**Pour la première fois, la Région a soutenu cette opération originale** dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour un montant de 20 000 €. Une évaluation sera menée en vue d'étudier une pérennisation du soutien régional.

### **3/ Les rencontres économie emploi en relation avec les entreprises et les personnes souhaitant se former et/ou trouver un emploi**

De nombreuses initiatives locales existent en région, avec le soutien des collectivités territoriales, des branches professionnelles et des réseaux d'entreprises.

La Région décide d'aller plus loin dès 2018 afin de structurer sur le territoire régional et aider à l'évolution qualitative et quantitative de ces rencontres à partir des belles réussites existantes.

Pour ce faire, **la Région souhaite :**

- **accompagner dans chaque département, un salon dédié à l'Economie et à l'Emploi qui devra s'adresser désormais à tous les publics : jeunes et adultes en recherche d'emploi, de formation ou d'évolution professionnelle.**
- **labelliser les salons qui bénéficieront du soutien de la Région.**

Ces derniers devront **mettre en lumière des secteurs et des entreprises à haut potentiel d'innovation présents en région Centre-Val de Loire et les métiers en tension pour mobiliser les citoyens**, en leur permettant de s'inscrire dans une vraie dynamique d'emploi, d'évolution professionnelle et de formation tout au long de la vie.

**Ces salons offriront également aux entreprises l'opportunité de parler de leurs métiers, de recruter et de valoriser l'innovation.**

Ils comprendront logiquement un espace apprentissage, alternance et stages. En cela, ils s'articuleront avec les forums de l'Orientation tout au long de la vie.

Un espace sera mis à la disposition de la Région, qui, en articulation et avec le soutien de l'agence économique régionale Dev'Up, assurera la promotion du potentiel économique du territoire régional.

**Un 1<sup>er</sup> comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs concernés se tient dès février 2018 pour organiser et suivre la mise en œuvre de cette nouvelle dynamique.**

#### **Priorité 4 – Diffuser de nouvelles pratiques de recrutement et de fidélisation des salarié(e)s**

Au déficit d'attractivité de certains secteurs et métiers, s'ajoute le **déficit d'attractivité de certaines entreprises en raison des conditions de travail qui y prévalent** : prédominance de temps partiels, horaires décalés, niveaux de salaires...

**Les jeunes générations ont également une appréhension différente du travail ;** elles ont besoin de trouver du sens dans leurs missions pour s'y impliquer.

**Les méthodes traditionnelles de recrutement**, basées sur le diplôme détenu et/ou une expérience antérieure similaire au poste à pourvoir, **ne permettent plus à elles seules de trouver des candidat(e)s en nombre suffisant et d'assurer la bonne adéquation entre les profils des personnes et les fonctions à assurer dans l'emploi.**

**Nombre de candidat(e)s ne disposent pas suffisamment des savoir-être attendus** pour intégrer et s'intégrer durablement dans les collectifs de travail et dans l'entreprise.

Parallèlement, de nombreuses entreprises doivent pouvoir faire évoluer leur mode de gestion des ressources humaines en s'inscrivant dans une démarche de **Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE**.

Le développement de nouvelles pratiques de gestion des ressources humaines est indispensable pour attirer et garder les salarié(e)s, en requestionnant l'organisation du temps de travail, les niveaux de salaires ou avantages....

L'évolution des méthodes managériales doit privilégier la prise en compte du sens et des finalités des activités réalisées et fidéliser les salarié(e)s.

**Le numérique doit être intégré rapidement compte tenu de ses impacts sur les compétences attendues, l'organisation du travail...**

L'approche par compétence, déterminante dans la formation est également au cœur de l'évolution des modes de recrutement.

L'approche « compétences », « potentiel » ou encore « motivation » et « savoir-être » constituent un nouveau mode de la gestion des RH.

Les formations mises en place à destination des demandeurs d'emploi sont également l'occasion d'accompagner les personnes vers les compétences attendues de l'entreprise notamment pendant les périodes de stage prévues durant les actions de formation.

Deux exemples d'actions d'ores et déjà prévues par la Région :

### **1 – La diffusion de bonnes pratiques RH d'entreprises du territoire régional**

**La Région organisera dans le cadre du SRDEII le 12/03/18 des tables rondes permettant de mettre en avant et d'échanger sur des bonnes pratiques en matière de ressources humaines mises en place au sein d'entreprises du Centre-Val de Loire et de les diffuser en vue d'une application la plus large possible.**

La préparation de ces tables rondes a été assurée avec les partenaires de la Région (Etat, Pôle Emploi, APEC, ...) et avec Dev'up. Certaines entreprises ayant témoigné lors des Cordées 2017 de leurs pratiques RH renouvelées seront sollicitées par exemple pour témoigner à nouveau compte tenu de la qualité de ces dernières.

### **2- Le lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'agriculture**

Au-delà de son dispositif d'aide à l'installation et à la transmission, **la Région ouvrira en 2018, un appel à projets qui portera notamment sur l'accès au conseil et au remplacement dans les exploitations agricoles.** Cinq priorités ont d'ores et déjà été définies :

- la gestion de l'emploi et des compétences, la gestion des relations dans l'entreprise, l'amélioration des conditions de travail, le management, avec un point particulier sur l'accompagnement au changement,
- la prise en compte des risques sociaux, au-delà des obligations légales,
- le renforcement des compétences liées à l'employeur,
- la valorisation des métiers (seules seront éligibles les actions transversales en complément des actions déjà menées dans les CAP filières),

- le développement de l'emploi partagé et du recours au remplacement.

La Région apportera également un accompagnement stratégique auprès des entreprises agricoles qui permettra notamment de travailler sur la gestion des ressources humaines.

### **Priorité 5 : Faciliter la mobilité et le logement**

**Le déficit de mobilité des apprenants et demandeurs d'emploi prévaut bien souvent sur leur motivation d'avoir un emploi et/ou de se former.** Cette difficulté est forcément plus prégnante sur les territoires ruraux et en dehors des agglomérations, et donc sur une forte proportion du territoire régional. Certains territoires et par conséquent, certaines entreprises ne sont pas ou difficilement accessibles en transport en commun.

Le logement peut encore poser difficulté pour de nouveaux salariés en contrat à durée déterminée, en période d'essai, des apprenants dont le lieu de stage / contrat de formation en entreprise n'est pas leur lieu de résidence principale...

La difficulté d'attirer les cadres sur les territoires de la région est mise en exergue par les entreprises, en raison des contraintes familiales de ces derniers (insertion professionnelle du conjoint, niveau de services pour la famille, ...).

**La Région s'engage à travailler avec ses partenaires sur ces questions pour :**

- **intégrer encore plus fortement les logiques de formation et d'emploi dans l'organisation des transports en commun et à encourager parallèlement le développement de nouvelles formes de mobilité,**
- **mobiliser les aides existantes à la mobilité et à l'hébergement pour faire levier et accompagner les stagiaires de la formation vers cette mobilité,**
- **construire un véritable marketing territorial pour attirer les cadres.**

A ce titre, le Contrat régional pour l'orientation et la formation (CPRDFOP) officiellement signé le 7 juillet 2017 par la Région, l'Etat, les organisations syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs prévoit de conforter et développer la réponse d'hébergement via l'outil « E-logement » hébergé sur le site Etoile. Un des enjeux sera notamment de prendre en compte et de couvrir le plus possible les besoins au plus près des territoires.

\*\*\*\*\*

**Renforcer le dialogue entre le monde de l'entreprise, les institutions, les acteurs en charge des politiques d'orientation, de formation et de l'emploi est une ambition très forte de la Région qu'elle partage avec l'Etat et les partenaires sociaux.**

La Région s'engage à mener son action en associant l'ensemble des acteurs concernés ou à les inciter à travailler avec elle si les champs ne relèvent pas directement de sa compétence mais concoure à l'emploi.

Pour réussir, une stratégie doit être définie de façon partagée et les solutions sont à inventer au plus près des territoires, en articulant en permanence les moyens des uns et des autres selon la logique du « sur mesure ».





